

Direction départementale des territoires

Metz, le 1 septembre 2025

Service Aménagement Biodiversité Eau / Police de l'eau Délégation Territoriale de Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau

à

Affaire suivie par : Romain DECCO Tél : 03 87 28 30 84

OBJET:

Commune de Rodemack

- " -

39 Pl. Baron Charles de Gargan

57570 RODEMACK

E-mail: romain.decco@moselle.gouv.fr

Porter à connaissance eaux pluviales – Éco-lotissement « les Jardins de Castel » – Tranche 3

- Commune de RODEMACK - Notification mairie

RÉF.: 57-2025-00508

P.J.: le courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de «porter à connaissance eaux pluviales » au titre de l'article R.214-40 du code de l'environnement déposé par la SODEVAM concernant la gestion des eaux pluviales de la tranche 3 de l'Éco-lotissement « les Jardins de Castel » sur votre commune, est recevable.

Le projet consiste aux dernières évolutions de la tranche 3 par la création d'une nouvelle voirie. La gestion des eaux pluviales reste inchangée par rapport au dossier initial :

- gestion à la parcelle par infiltration de la pluie centennale à la charge de l'acquéreur avec visa hydraulique par le bureau d'étude,
- gestion par infiltration via des noues et des massifs drainants de la pluie centennale pour le domaine public.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à la

SODEVAM valant avis de recevabilité. A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procèsverbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Carine RAUCH